

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 203

Artikel: L'Ecole genevoise de culture générale : un vilain rôle en perspective
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Ecole genevoise de culture générale: un vilain rôle en perspective

De 1960 à 1970 l'enseignement secondaire inférieur traverse à Genève une phase de modifications en apparence profondes. Structures scolaires et origine sociale du corps enseignant se transforment rapidement. Le Cycle d'orientation remplace graduellement le Collège moderne, les degrés inférieurs du Collège et les dernières classes de l'enseignement primaire. Les établissements de la nouvelle école se multiplient. La co-éducation des filles et des garçons entre dans les mœurs et la pratique.

Reste l'Ecole professionnelle et ménagère, dont

la division inférieure — elle aussi absorbée désormais par le Cycle d'orientation — s'était vue, au cours des années, prolongée au niveau secondaire supérieur par un enseignement de deux ans, de type non gymnasial, destiné exclusivement aux jeunes filles.

Cette Ecole ménagère, créée en 1897 sous la pression du développement industriel et à l'instigation de l'aile progressiste du radicalisme, allait-elle demeurer à l'écart des réformes, ou même disparaître ?

A la fin de 1970, le Département de l'instruction publique réunit les professeurs de l'Ecole ménagère et de la section de culture générale du Collège de Genève, section qui comprend, elle, quatre ans d'études en division supérieure. Il les charge d'harmoniser les programmes des deux écoles pour en faire un cycle d'études de trois ans, à options fortes, qui aboutirait à un diplôme unique, dont les débouchés seraient identiques à ceux des deux écoles existantes.

Les professeurs relèvent immédiatement une série de contradictions dans la position du Département : mener à bien en trois ans des études qui en demandaient quatre précédemment, avoir vis-à-vis des élèves des exigences identiques et offrir les mêmes débouchés, alors que les niveaux de formation seront moins homogènes. Ils concluent donc à l'impossibilité d'un compromis et à la nécessité de créer une école nouvelle.

Désireux d'aboutir rapidement — mais pourquoi ? — le Département de l'instruction publique fixe l'ouverture du nouvel établissement en septembre 1971. Il reste cependant à en déterminer les programmes. Soutenus par l'Union du

corps enseignant secondaire genevois, les professeurs intéressés peuvent alors déclarer irrecevable un projet d'école de culture générale qui n'est fondé sur aucune étude sérieuse. Le Département de l'instruction publique diffère donc d'une année la mise en application de son projet.

L'Ecole de culture générale s'est donc ouverte en septembre 1972 avec 230 collégiennes et 35 collégiens de première année. Il est peut-être trop tôt pour porter un jugement sur une expérience qui n'en est qu'à ses débuts. Mais on peut déjà remarquer que si les structures, par les niveaux et les options, permettent un enseignement plus individualisé et plus attrayant, les programmes n'ont été que partiellement rénovés et qu'ils demeurent, même plus ouverts sur le contemporain, théoriques et généraux. Quant au passage vers le haut, c'est-à-dire vers l'enseignement gymnasial, il n'en est plus guère question. Enfin le corps enseignant doit imaginer les méthodes pédagogiques propres à cette école. Et quels que soient son enthousiasme et sa compétence, il doit le faire dans des bâtiments anciens et dispersés, ce qui ne facilite pas sa tâche.

La culture. Pourquoi ?

D'avance les responsables de l'instruction publique savent que 20 % des élèves quitteront l'établissement après un an d'études seulement pour entrer en apprentissage. A ceux qui obtiendront le (ou les) diplôme(s) de fin d'études, on parle d'offrir les professions paramédicales, éducatives et sociales, tout en sachant fort bien que ces débouchés principaux ont tendance à se restreindre et qu'ils souffrent et souffriront toujours plus de la concurrence des autres écoles d'enseignement supérieur. Reste évidemment, pour les plus aisés, à compléter, dans une des multiples écoles privées qui prospèrent maintenant à Genève, une formation professionnelle, par exemple de bureau, trop sacrifiée à une culture générale devenue la tarte à la crème de la démocratisation des études.

Des questions fondamentales

En réalité une telle Ecole de culture générale ne s'improvise pas, comme les professeurs intéressés n'ont cessé de le penser et sa création pose une série de questions fondamentales.

Le problème n'est pourtant pas nouveau. En 1967 en effet la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) avait réclamé la création d'une école pour cadres moyens. Et constatant qu'en raison de l'élévation du niveau de vie et d'instruction les effectifs des écoles de culture générale augmentent au détriment de ceux des écoles techniques professionnelles et des apprentissages, le président de la SSPES, Werner Uhlig, pouvait alors se demander : « Comment organiser un enseignement secondaire généralisé qui assume la formation des jeunes gens et des jeunes filles après la scolarité obligatoire, en leur permettant de poursuivre leurs études aussi loin que possible, compte tenu de leurs capacités, de leurs intérêts et de leurs ambitions ? ».

C'était reconnaître en d'autres termes qu'entre l'apprentissage traditionnel et les études longues (menant à l'Université), il existe dans notre sys-

tème scolaire un fossé, que l'évolution de la société industrielle, avec ses besoins en main-d'œuvre qualifiée et en mobilité sociale, rend béant. Combler ce fossé, c'est-à-dire assurer la formation des cadres moyens — qui sont à la main-d'œuvre qualifiée ce que le service d'immeuble est à la pipelette de jadis — c'est aussi permettre, ou promettre, à chacun la formation qui correspond à ses capacités, en espérant éviter en même temps la fuite vers les études longues, les métiers nobles... et le chômage des intellectuels.

L'Ecole de culture générale peut donc être appelée, si l'on n'y prend garde, à jouer un vilain rôle. Celui de frein-moteur à la démocratisation des études. En offrant en effet une formation

générale et professionnelle, sanctionnée par un diplôme, elle permet de durcir la sélectivité au niveau gymnasial. La droite d'ailleurs le souhaite, sachant combien l'égalité de chances dans l'enseignement n'est pas qu'une affaire d'argent. La filière intermédiaire entre le gymnase et l'apprentissage recueille donc ce qui est tombé du tamis supérieur, dont la trame demeure sociale, et elle fournit à l'économie la main-d'œuvre qualifiée dont elle a toujours plus besoin.

Ou devrait la fournir. Car au regard de la théorie, l'Ecole de culture générale qui s'est ouverte à Genève n'est encore qu'un timide essai, un compromis qui n'ose dire son nom. Formation professionnelle insuffisante, car pas assez diversifiée, culture générale théorique, débouchés mal as-

surés, voilà pour le présent. C'est dire qu'un combat demeure possible, à l'intérieur de cette structure en formation, pour tenter l'expérience d'une école de cadres moyens qui ne soit pas seulement la voie descendante d'une sélection accrue, mais au contraire la possibilité d'accéder aux études longues pour qui en a les moyens intellectuels, mais n'en a peut-être pas eu jusqu'alors l'occasion. Même si l'égalité des chances ne passe pas nécessairement pour tous par le gymnase et l'Université — car la vraie démocratisation des études suppose la remise en question de cette filière supérieure, linéaire et unique — cet accès doit rester ouvert, que l'on voudrait maintenant condamner, en créant une école intitulée précisément de culture générale.

NEUCHATEL

Le dos au mur

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a présenté son rapport à l'appui du budget 1973. Les excédents de dépenses — y compris les travaux d'équipements — sont chose constante depuis dix ans. Quelque 120 millions de déficit dans les comptes 1963-1971, auxquels s'ajoutent 45 millions pour les budgets 1972 et 1973.

Ces chiffres sont lourds pour une communauté de 170 000 habitants. Le service de la dette devient toujours plus important. La charge des intérêts à payer sur les montants empruntés, comparée au produit de l'impôt direct cantonal double entre 1965 (2,2 millions d'intérêts pour 48 millions d'impôts, soit 4,6 %) et 1973 (12,1 millions d'intérêts pour 121,6 millions d'impôts, soit 10%). La situation n'est pas encore grave. Elle est déjà préoccupante. Les avertissements antérieurs du gouvernement ont été mollement entendus. Ils se font cette fois plus pressants : « Nous nous sommes habitués à penser que si un projet était objectivement utile, que s'il était bien étudié, que si son coût était en soi raisonnable, nous avions le devoir

de le mettre en œuvre. Mais voici l'objection décisive : si la somme de tous les projets utiles, bien-fondés, raisonnables, dépasse la somme de nos ressources disponibles, que faisons-nous ? »

Les finances neuchâteloises sont en mains socialistes. A cinq mois des élections, on ne saurait laisser à ce parti le monopole de la sagesse ni de la clairvoyance. Aussi, avant que le Conseil d'Etat publie son rapport, le groupe radical du Grand Conseil diffuse une résolution appelant le gouvernement à faire preuve du sens de l'économie. Comme si c'était de cela qu'il s'agissait !

La question est plus essentielle. Elle touche aux limites que rencontre un petit canton, excentrique par rapport aux axes importants du pays, de mener une politique de développement global relativement progressiste.

« De 1960 à 1973, soit en treize ans, l'Etat aura contracté des emprunts et des prêts pour un montant de 234 millions et plus particulièrement de 1965 à 1973 de 211,5 millions. Il en résulte que le service de la dette absorbe une part toujours plus importante de nos revenus, ce qui est mal-sain à partir d'une certaine limite. Mais il y a plus : même si nous décidons de continuer à nous

endetter au rythme des dernières années, nous ne serons plus en mesure de financer nos investissements comme nous l'avons fait jusqu'ici pour la raison, que nous vous avons déjà exposée, qu'en 1974, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1985, 1986, l'argent frais que nous recevrons de nos prêteurs ira, dans sa plus grande partie, parfois dans sa totalité, au remboursement d'emprunts échus. Poussons le raisonnement jusqu'à son terme et imaginons que notre canton décide de s'endetter dans les années qui viennent, non seulement pour convertir les emprunts échus mais pour financer ses investissements et ses dépenses de fonctionnement au rythme actuel : encore lui faudra-t-il trouver des prêteurs à des conditions raisonnables. Or, nul n'a le droit de dire, sans proférer un mensonge, qu'une petite collectivité de 170 000 habitants pourrait sans autre placer sur le marché financier, chaque année, durant dix ans, des emprunts de l'ordre de grandeur de soixante millions. Ce n'est pas vrai. Nous nous trouvons donc le dos au mur. »

Il sera intéressant de voir comment le Grand Conseil commentera cette appréciation lors de sa prochaine session.